

Demande de citis

Par Louloute qq

Bonjour je suis actuellement en congés longue durée pour 6mois pour dépression et je suis en rechute pour mes problèmes de dos je suis reconnue en maladie professionnelle depuis 2010 j aimerais savoir si je peux demander un citis à mon employeur merci pour votre réponse cordialement

Par kang74

Bonjour

Vous pouvez demander à être en CITIS si la pathologie indemnisée au titre du CITIS est reconnue d'origine professionnelle .

En effet, pour que votre demande de CITIS pour rechute ou aggravation soit traitée (dans les mêmes formes et délai que l'arrêt initial), il faut déjà déposer la demande dans les 1 mois de la découverte de la nouvelle lésion, et que cette lésion, exclusivement, vous place en incapacité de travailler , d'après ce que je comprends .